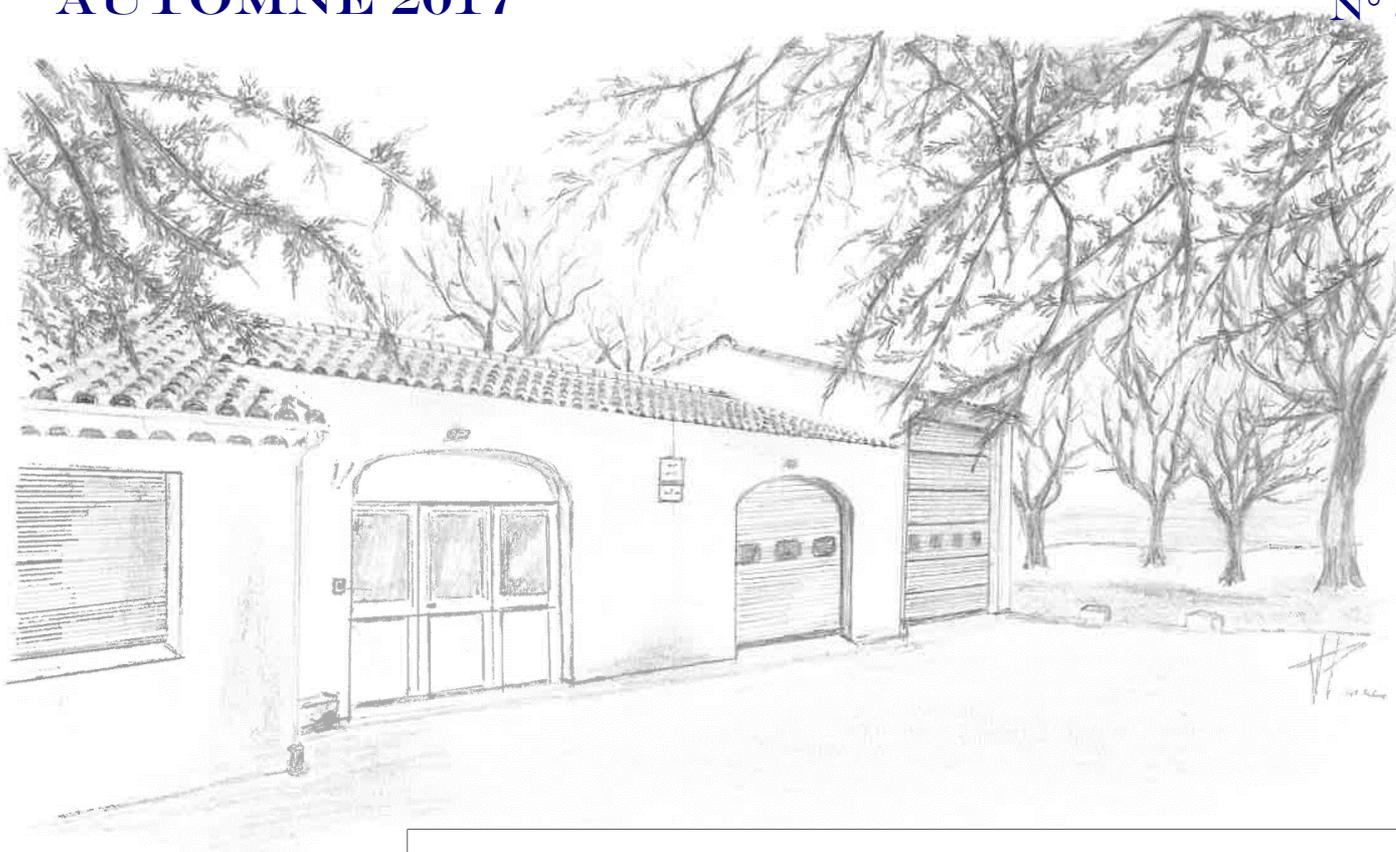


LA GAZETTE

AUTOMNE 2017

N° 57



Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2 / 3
En direct de la Mairie	3
Informations	4
Ecole	5
Associations	6/7
Dates à retenir	8

Chers St-Pantaléonaises et St-Pantaléonais,

Les élèves de notre école primaire ont fait leur rentrée ce 4 septembre accueillis par un tout nouveau corps enseignant, deux institutrices de Maternelles et Madame ROCHA, enseignante de cycle 2 et directrice, qui connaît déjà les lieux. Mais aussi par l'équipe des ATSEM et de l'AVS, des visages familiers. Toutes sont bien rodées aux rires des retrouvailles joyeuses des enfants comme aux larmes de la séparation ! Je souhaite à nos jeunes une très belle année de découvertes et d'apprentissage ! Cela vaut également pour tous nos collégiens de la voie générale ou technologique, 6e, 5e, 4e, 3e ; à nos lycéens, 2de, 1ères et Terminales ! À tous nos étudiants dans leur filière professionnelle respective ! À vous tous, dans vos études quelles qu'elles soient, faites ce qu'il vous plaît, dans la mesure du possible ! Faites tout ce que vous pouvez pour ne rien regretter !

Très bel automne à toutes et à tous !

Votre Maire,
Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 17 juillet 2017

Le Centre de Gestion 26 a fait des propositions d'avancement de grade qui pour la plupart des **employés de la commune** n'ont pas évolué (si ce n'est l'évolution d'échelon) depuis plus de 10 ans voire plus pour certains d'entre eux. Le Maire informe qu'elle émet un avis favorable à cet avancement en expliquant les raisons. Les élus acceptent à l'unanimité cet avancement de grade pour tous les employés.

Dans le cadre du marché pour étude du **bassin d'alimentation des captages**, l'appel d'offre, clos le 30 juin dernier, a mis en concurrence 2 bureaux d'études sur 4. La Commission après ouverture des plis du bureau IDEES-EAUX et du bureau GEO+ ENV. ont fait ressortir des critères techniques similaires (hormis une modélisation par le 2^e bureau) (20% de la note), des délais d'exécution équivalents, environ 10-11 mois (20% de la note), quant au prix (60% de la note), il s'avère plus élevé pour le 2^e bureau dû à la modélisation mais aussi à des prestations plus élevées et l'intervention de 3 sous-traitances. Après avis de la Commission, les élus se prononcent à 8 voix pour le bureau IDEES-EAUX.

Madame le Maire informe les élus de l'avancement du dossier de la **Signalisation d'Information Locale**, de l'affinage

du chiffrage au vu de 2 propositions commerciales, de la possibilité de recevoir une subvention, ainsi que la partie esthétique des mâts et des lames, tenant compte aussi de la Charte départementale. Un point doit être à nouveau fait avec les entreprises locales.

Comme chaque année, le Maire explique que la commune peut solliciter le concours du **receveur municipal** pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Par cette sollicitation, la commune accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, attribuée à Madame FAURE, ainsi que d'accorder une indemnité de confection de documents budgétaires pour un montant de 45,73€. Accepté par les élus.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : points exposés suite au dernier Conseil d'Ecole :

- Effectif 2017/2018 : 36 élèves

- Convention avec Rousset les vignes datant de 2001 : les enfants de Rousset ont leur école à St-Pantaléon. Volonté de réactualiser cette convention.

- Réforme des rythmes scolaires : il a été convenu que les horaires actuels seront reconduits pour l'année 2017/2018 ; qu'un sondage sera fait auprès des parents d'élèves

avant le 1^{er} Conseil d'Ecole pour connaître leur avis sur la question de la semaine des 4j ou 4j½ pour un changement éventuel à la rentrée 2018/2019. - Proposition de demande d'entrée dans le dispositif EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique). Le Maire expose les buts de ce dispositif de moments de regroupements d'écoles en milieu rural. Une participation des mairies est demandée à hauteur de 10€ par élève. Les élus souhaitent en reparler après que la Commission ait eu un nouvel entretien avec la directrice d'école.

SDIS : Pour la mise en place d'un service de sécurité lors du tir du feu d'artifice, le SDIS demande 176€ (175€ en 2016). La commune a la possibilité de demander la gratuité de cet acte une fois par an. La demande sera faite.

Centre médico-social de Pierrelatte : lors d'un précédent Conseil il était question du renouvellement d'un ordinateur. La participation de la commune sera à hauteur de 0.20€ par élève, soit 6.20€. Les élus acceptent.

PCS et DICRIM : ces 2 documents, liés à l'organisation de mise en sécurité en cas d'événements majeurs sur la commune, ont été mis à jour suite à un départ et un décès parmi les conseillers municipaux. Un point a été soulevé : la fermeture de la caserne et son implication en termes de moyen technique et humain, à voir comment cela avait été conditionné dans les 2 documents. La mise à jour sera à approuver au prochain Conseil.

Du 25 septembre 2017

Madame le Maire rappelle la délibération prise en 1980 sur l'application d'un **abattement communal général à la base de 15%** pour l'établissement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle rappelle également la discussion lors du budget 2017 et la situation des baisses des dotations, des charges qui augmentent, le maintien des services, poursuivre les projets de travaux. Elle rappelle aussi les taux inchangés depuis plus de 10 ans, prenant en compte la bonne situation financière de la commune mais aussi de l'incidence des bases fiscales actualisées par l'Etat sur les ménages. Elle propose, après avis des adjoints et de la commission des finances, un abaissement de l'abattement à 8% pour 2018 puis sa suppression à partir de 2019. L'incidence pour les ménages sera en moyenne de +22€ sur la TH pour 2018 et de +25€ pour 2019. Pour la commune c'est une recette d'environ 8 000€ à l'issue des 2 années, puis les années à venir. Après délibération, les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.

Les travaux de voirie 2017, assurés par MISSOLIN et suivis par la commission,

sont à ce jour terminés et donnent satisfaction.

Le Maire informe de la pose de la **clôture de protection à COLLANION** et des travaux annexes. Deux avenants pour un coût total de 1 210€ HT est soumis au Conseil, dont l'étanchéisation du local technique. Avenants approuvés à l'unanimité. Les panneaux de limitations de vitesse seront posés aux abords de la zone sur la RD620.

Le 24 août dernier, fuite importante de la **tête de forage Nord à COLLANION**. Une intervention d'urgence a endommagé les deux ballons nécessitant leur remplacement (l'un datant de 1980 et l'autre de 2011). Remplacement également du clapet anti-retour du forage Nord et de la vanne, entre les 2 ballons, en lien avec la fuite constatée.

ECOLE :

Effectif rentrée 2017/2018 : 36 élèves (19 St-P., 7 Rousset, 10, extérieur)

TAPS : reconduction à l'unanimité de la Musique (2^e trimestre) et Handball (3^e trimestre)

PEDT 2017/2018 : en raison du maintien de la semaine de 4j½ pour cette rentrée, son renouvellement n'a consisté qu'en la modifi-

cation des effectifs et de leur répartition dans les niveaux.

EMALA (Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation): dispositif ayant pour vocation de rompre l'isolement (par des projets et sorties) des petites écoles rurales et de montagne, souvent à classe unique. Coût : 10€ par élèves. L'ensemble des élus acceptent la mise en place de ce dispositif.

Convention scolaire entre St-Pantaléon et Rousset : volonté des deux maires de mettre à jour cette convention voire de la renforcer.

Semaine scolaire de 4j ou 4j½ pour 2018/2019 : comme convenu lors du dernier Conseil d'école, la municipalité a souhaité adresser aux parents, pour avis, un sondage « favorable ou non favorable à la semaine de 4j ». Il en sera débattu au prochain Conseil d'école puis en Conseil municipal. Le Maire de Rousset est informé de cette démarche.

La compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sera obligatoire et transférée à la Communauté de Commune dès le 1^{er} janvier 2018. Le Maire informe du calendrier dans l'avancement de cette procédure.

Le Maire informe de l'avancement du projet **SIL (Signalisation d'Information Locale)** : implantations de cette signalétique, les entretiens individuels avec chaque entreprise (artisans, gîtes...) ayant manifesté un intérêt, le coût (part communale et part entreprises). Plusieurs devis ont été demandés Au vu des critères qualité, coût et mise en place, la société JMP Multisign de Valréas a été retenue par l'ensemble des élus pour un coût de 15 016 € HT (51 lames, 15 mâts environ à finaliser sur place), dont 3 900€ HT pour les lames financées par les entreprises. Une demande de subvention a été faite auprès de la Région.

Dans le cadre de la S.I.L., il est nécessaire de modifier l'acte de la **régie Communale** intégrant la vente aux entreprises des lames et son coût, de 100€ HT. Modifications apportées acceptées.

AMF : appels aux dons pour les victimes d'IRMA Les élus manifestent une certaine méfiance, d'une manière générale, quant à la destination de ces fonds, pas toujours claire, faisant référence à des scandales par le passé. Le Maire insiste toutefois que cet appel est fait par l'Association des Maires de France. Les élus délibèrent en faveur d'un don de 250€.

La complexité, mais faisable, d'aménager les **WC publics aux normes d'accessibilité** aux personnes handicapées et devant l'impossibilité de le faire dans les WC de l'école, la question s'était donc poser de savoir s'il n'était pas possible de faire des WC publics ailleurs, cette idée permettant d'accroître l'espace des WC de l'école en tombant la cloison. Dans un premier temps, les travaux concerneraient l'école, puis dans un second temps ceux des WC publics (avec une solution temporaire de substitution). Les délais très courts pour déposer un dossier de demande de subvention au vu du nouveau projet, des devis ont été demandés à REVERT et sous-traitants: maçonnerie générale pour un montant de 10 013 € HT, plomberie pour un montant de 3 476.67€ HT et peinture pour 828€ HT. Les élus acceptent les devis estimant et sollicitent le Département dans le cadre de la dotation cantonale 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Associations du village : Madame le Maire félicite le Comité des fêtes pour l'organisation de la fête votive des 22-23 juillet dernier, le repas, le feu d'artifices... Le Club des 4 Saisons pour sa dynamique tout au long de l'été... malgré la chaleur. Les Amis

d'Urdu pour la conférence sur l'historique de l'ancienne voie de chemin de fer, et l'organisation, le dimanche 17 septembre dernier, à l'occasion des Journées du Patrimoine, d'une visite du village le matin et d'une conférence sur l'histoire de St-Pantaléon et de Rousset les vignes ainsi que l'histoire de l'Enclave des Papes depuis l'antiquité.

Panneau « village miniature à Grignan » : jugé « publicité » inefficace à cet emplacement, présence allant à l'encontre d'une diminution des panneaux sur la Départementale, et pouvant contrarier la S.I.L. que la commune met en place, et que la municipalité n'avait pas été informée de cette implantation, le Maire a demandé le retrait de ce panneau. Ce qui a été entendu par le Département.

Maison Jonathan (résidence des familles d'hospitalisés à St-Etienne) : vaste demande de subventions. Les élus ne donnent pas suite à cette demande.

Nettoyage des bassins du domaine URDY : vidange le 2 octobre et curage le 9 octobre. Les poissons et les tortues seront récupérés et placés momentanément dans l'autre bassin clôturé à proximité.

Captages prioritaires de Grand Grange : le 1^{er} COPIL (comité de pilotage) se tiendra au mois d'octobre avec tous les partenaires liés à cette démarche.

En direct de la Mairie

Réunion Publique Projet de la « Carte Communale »

Mme le Maire et ses conseillers invitent les Saint Pantaléonnais pour la présentation de la « Carte Communale ». Ce projet de plan d'urbanisme sera présenté par le Cabinet « CROUZET » en charge du dossier.

**Le mardi 14 novembre 2017 à 18 h 30
dans la grande salle du Domaine Urdu**

Nouvelles compétences en Mairie : PACS

Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser à partir du 1er novembre 2017 soit à l'Officier d'Etat Civil de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune soit à un notaire. Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

ETAT CIVIL

Naissances : Margaux GIELLY
Le 29 août à Montélimar
Coline CLIER COTTET-GAYDON
Le 16 septembre à Ambilly (74)

Délivrance des cartes grises et permis de conduire

Service immatriculation des véhicules : Accueil en Préfecture a lieu uniquement sur RDV les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 avec inscription préalable sur le site de la Préfecture : <http://www.rdv.drome.gouv.fr/>. Le service est également joignable par messagerie à l'adresse suivante : pref-infos-cartes-grises@drome.gouv.fr

Service des permis de conduire : Accueil en Préfecture a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 uniquement pour déclarer les pertes d'un permis ou pour sa remise, les autres opérations pouvant être réalisées par téléprocédure sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>. Le service est également joignable par messagerie à l'adresse suivante : perf-permis-de-conduire@drome.gouv.fr.

La plupart des démarches sont désormais en ligne sur le site de la préfecture de la Drôme :
www.drome.gouv.fr rubrique « Démarches en ligne »

Informations

Drôme SOLIDARITES

Handicap seniors

- Se renseigner sur les aides à domicile
- S'informer sur une demande d'allocation
- Adapter son logement
- S'équiper d'une téléassistance
- Trouver un établissement d'accueil adapté.....

Le Département simplifie votre quotidien :

04.75.79.70.09

dromesolidarites@ladrome.fr

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches

Transports et Mobilité dans la Drôme

Le plan guide du réseau routier de la Drôme, les fiches horaires et correspondances sont à votre disposition en mairie.

Le centre d'appels téléphonique répond aux questions des usagées sur les horaires, les points d'arrêts et les tarifs, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 15–12 h 15 et de 14 h–17 h.

Au : 0 810 26 26 07

<http://www.ter.sncf.com/rhone-alpes> ; Calculateur d'itinéraires régional : Oura.com

Dépôt de Pains

Une campagne de dégustation va être menée à la découverte du pain

Tous les jours un pain différent sera à déguster au dépôt de Pains pendant une période de 3 semaines (15 pains et plus), présentation du produit + dégustation + fiche explicative,

Du lundi 6 novembre au vendredi 24 novembre

De 7 h 30 à 11 h 30

Venez découvrir de savoureux pains, baguettes, spéciaux présentés par notre boulanger « Guillaume » de Venterol.

Pour tous renseignements : 04.75.28.62.48

L'Agence Postale Communale et le Dépôt de Pains seront ouverts pendant les vacances de Noël mais il n'y aura pas de permanence pour la veille de Noël.

Comité des fêtes

Merci à vous tous !!

Parce que cette fête est la vôtre, et qu'elle existe grâce à vous !

Les bénévoles pour leur dévouement et leur investissement personnel; les habitants: par votre présence, votre participation et votre bonne humeur!; la municipalité pour son soutien financier, technique et administratif de tous les instants, sans oublier le personnel communal.

Cette édition 2017 n'en a été que plus joyeuse et festive ! 100 équipes en doublette à la pétanque, de supers moments avec les archers de Valaurie, de belles ballades avec Hyppotrac, un moment convivial lors du repas avec 240 personnes, sans oublier l'ambiance avec Song Family, et notre superbe feu d'artifice !

Alors, à l'année prochaine ?!



Toutes les photos du vide grenier et de la fête votive sont sur le site internet du village

Saintpantaleonlesvignes.fr

Club des 4 Saisons

Nous souhaitons la bienvenue aux personnes jouant à la belote, coinche, tarot, scrabble...tous les jeudis à partir de 14 h dans la salle du club.

Une pensée particulière pour deux de nos adhérents qui nous ont quittés cette année, Alain Gerbaud et Dany Valero, condoléances à leurs familles.

Fin juin nous étions environ 25 personnes pour notre repas « salade » toujours apprécié avec leur diversité. Tout l'été le club est resté ouvert pour permettre à certaine personne de se retrouver.

Que l'automne commence toujours dans la bonne humeur et avec de nouvelles idées !!!!!!!!!!!!!!!

Aire de Jeux



La municipalité a souhaité une remise en état et aux normes de l'aire de jeux. Après quelques aléas d'installation et de validation, voici les nouveaux jeux prêts à être utilisés encore et encore pour la joie des enfants!

Goûter de Noël

Samedi 9 décembre

Le cinéma débutera à 14 h 30
dans la petite salle du domaine Urdy

Sera suivi du goûter, de l'entrée du Père Noël avec les photos.

Ce sera un moment de convivialité et les parents et grands-parents sont aussi invités. Chaque famille amènera un petit gâteau ou friandises.

Il faudra s'inscrire comme d'habitude en Mairie ou l'Agence Postale auprès de Françoise, Béatrice ou Nadine.

Des invitations individuelles seront envoyées par le Père Noël pour les informations nécessaires à la bonne organisation de l'après midi.



Dernière Minute :

Les confettis sont commandés !





Dates à retenir



Du 6 au 24 novembre
Mardi 14 novembre
Samedi 25 novembre
Samedi 9 décembre

Dégustation au Dépôt de Pain
Réunion Publique à 18 h 30 – Carte communale
vide grenier de Noël - Domaine Urdy
Goûter de Noël des enfants



Inscription au repas des villageois

Dimanche 14 janvier 2018 à midi dans la grande salle du Domaine Urdy

Madame le Maire présentera ses vœux pendant l'apéritif offert par la Municipalité et ouvert à tous

Sera suivi du repas confectionné par Magali de l'Auberge

Entrée, plat principal, fromage, dessert, café et boissons comprises

Adulte: 22 € et enfant -12 ans offert

Un moment de convivialité entre les villageois!

L'inscription au repas est à rendre en Mairie ou à l'Agence Postale avant le 8 janvier 2018

Le repas sera offert aux Aînés de 70 ans et inscrits sur les listes électorales dans l'année.

Inscription repas villageois du dimanche 14 janvier 2018



Nom et prénom :.....
Nombre d'adultes offerts :.....
Nombre d'adultes payants :.....
Enfants de - 12 ans :.....